

Bilan des expérimentations PACES 2014 - 2018

Groupe de travail

Conférences des doyens de Médecine, Odontologie, Pharmacie,
Conférence nationale des enseignants de Maïeutique

Rapporteur: Pr. Nicolas Lerolle, doyen de la faculté de Santé de l'université
d'Angers

Version définitive, 12 juillet 2018

Plan du rapport

Méthode du groupe de travail	3
Aspects législatifs et objectifs attendus des expérimentations	3
AlterPACES	5
Description.....	5
Faisabilité et acceptabilité.....	6
Données quantitatives.....	6
Origine et devenir des reçus	7
<i>Origine des reçus :</i>	7
<i>Devenir des reçus</i>	9
Evaluation des coûts de l'expérimentation AlterPaces	9
<i>Coût matériel et personnel de scolarité et ingénieur pédagogique</i>	9
<i>Coûts complets : exemple de l'université Paris Cité Sorbonne</i>	10
<i>Coûts complets : exemple de l'AlterPACES de l'université d'Angers</i>	11
<i>Coûts complets : exemple de l'AlterPACES de l'université de Strasbourg</i>	12
Publicité des AlterPACES	12
Evaluation par filière	13
PluriPASS, une PACES adaptée	18
Coûts PluriPASS	19
Nouvelles expérimentations	21
PACES adaptée à l'UBO	21
Paris Descartes.....	22
Université Grenoble Alpes.....	23
Conclusion et recommandations	24
Annexes	25

Méthode du groupe de travail

Sous l'égide des instances représentatives de chacune des filières (conférence des doyens médecine, conférence des doyens pharmacie, conférence nationale des enseignants en maïeutique, conférence des doyens odontologie), un groupe de travail s'est constitué depuis février 2018 (liste des participants en annexe 1). Une première réunion le 28 février 2018 a permis de délimiter le périmètre du rapport, déterminer les questions retenues et répartir ces questions entre sous-groupes. Des questionnaires ont été créés et adressés aux différentes facultés. Une première synthèse des questionnaires a été réalisée lors d'une deuxième réunion le 2 mai 2018, une dernière réunion en visioconférence le 13 juin 2018 a permis de s'accorder sur les derniers points d'analyse et le plan du rapport. La rédaction de ce document a été réalisée par plusieurs membres du groupe, issus des différentes filières et approuvé par les membres du groupe de travail (annexe 2).

Aspects législatifs et objectifs attendus des expérimentations

Depuis la loi de juillet 2013, une vague d'expérimentation a été initiée pour l'accès aux études de santé réglementé par un *numerus clausus* (médecine, pharmacie, sage-femme, odontologie). Ces expérimentations viennent tester des alternatives ou des compléments à la Première Année Commune des Etudes de Santé (PACES) initiée en 2009. La loi ORE de mars 2018 a prolongé ces expérimentations jusqu'en 2022, une loi permettant de passer du mode « expérimental » des dispositifs testés à un mode « pérenne » est prévue en 2019.

Deux évaluations de ces dispositifs ont déjà été réalisées (rapports du Pr Saint André en septembre 2016 puis septembre 2017).

Les trois enjeux principaux, toujours d'actualité, ayant motivé ces expérimentations sont liés aux constats suivants, desquels découlent les objectifs annoncés :

- de nombreux excellents bacheliers s'inscrivent en PACES, mais seuls environ 30% d'entre eux rentrent dans les filières contingentées des études de santé. Le premier enjeu est le devenir des 70% restants dont les parcours universitaires s'arrêtent dans la très grande majorité des cas avec cet échec (alors même que leur année était validée : les « reços-collés »). La perte de l'ambition universitaire et d'études longues liée au message d'échec renvoyé par le système de sélection est une perte importante pour le pays. L'objectif des expérimentations est d'entraîner ces étudiants dans un dispositif les amenant, de manière quantitativement significative à un niveau bac + 5.
- la PACES est marquée par un taux important de redoublement (entre 40 et 60%) avant accès aux filières contingentées. Ce redoublement ne permet aux étudiants que de s'améliorer face aux tests de sélection, sans qu'un bénéfice ultérieur n'apparaisse clairement. L'avis unanime est que les étudiants qui seront *in fine* sélectionnés devraient éviter la perte d'une année universitaire.
- le processus de sélection des étudiants en étude de santé favorise quasiment exclusivement des étudiants ayant un bac S (et donc un profil dit « scientifique ») et des capacités de mémorisation importantes, à l'exclusion de la prise en compte d'autres capacités. Une diversification des profils étudiants est nécessaire pour répondre aux enjeux de la santé (capacité relationnelle, capacité de travail en équipe, leadership...). Les

expérimentations, et des modifications de l'ingénierie pédagogique doivent permettre cette diversification : conduite de projet personnel et professionnel étudiant, recrutement sur oraux...

Les expérimentations ou nouvelles modalités d'accès doivent également éviter certains écueils déjà identifiés comme à risque :

- La suppression du redoublement ne doit pas s'associer à une augmentation du recours aux services des préparations privées avec des années entières (dites « P0 ») financièrement sélectives, empêchant la diversification souhaitée et annulant la disparition du redoublement.
- Le coût des dispositifs doit rester cohérent par rapport à leur efficacité vis à vis des objectifs annoncés.
- Les dispositifs prévus doivent concerner une proportion significative des étudiants, et ne pas être qu'un effet d'annonce.

Deux types d'expérimentations ont été lancés par les universités permettant de répondre de manières différentes à ces objectifs. Le premier type expérimentation concerne l'accès en deuxième année des études de santé des étudiants ayant validé une L2 ou L3 d'un autre parcours universitaire. Cette modalité appelée ALTERPACES a pour but de répondre au besoin de diversification du recrutement. Le deuxième type d'expérimentation a été initié par la seule université d'Angers depuis 2015-2016 (PluriPASS) avec pour but de diversifier le recrutement et d'amener une proportion majoritaire les étudiants vers la poursuite d'études universitaires quelle que soit leur réussite aux concours d'admission aux filières contingentées.

Les résultats qualitatifs et quantitatifs des deux types d'approches sont présentés dans la suite de ce document. Ces deux expérimentations cohabitent avec la PACES (sauf PluriPASS qui remplace la PACES à Angers) et le dispositif des passerelles nationales. Les passerelles permettent à un titulaire d'un niveau Master 2, d'un doctorat, d'un diplôme d'ingénieur, ou d'un diplôme paramédical depuis la rentrée 2018/2019, de rentrer sur concours en deuxième ou troisième année des filières contingentées. Cette dernière voie n'est pas analysée ici. Elle a donné lieu à l'arrêté du 24 mars 2017 relatif aux modalités d'admission directe en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme (JORF n°0094 du 21 avril 2017)

AlterPACES

Description

Seize universités ont initié ce dispositif, de manière progressive, depuis la rentrée 2014-2015.

2014-2015

- Paris Descartes
- Paris Diderot
- Paris Bobigny
- Saint Etienne

2015-2016

- Tours
- Rouen*
- Strasbourg
- Poitiers

2016-2017

- Clermont*

2017-2018

- Grenoble
- Rennes
- Lyon 1
- Caen
- Reims
- Angers
- Marseille

* faculté ayant construit leur AlterPACES autour d'une licence santé spécifique.

Ce modèle s'appuie sur une ou des licences existantes (Sciences de la vie, physique chimie principalement et toute mention de licence, voire CPGE, dans certaines facultés), sauf Rouen et Clermont où une licence spécifique a été construite. Il permet à des étudiants ayant validé une deuxième année de licence (L2) de bénéficier d'une première chance, sous réserve de conditions d'admissibilité et de postuler à l'admission dans l'une des filières contingentées. Les épreuves d'admission comprennent un oral destiné à évaluer la motivation et les aptitudes de communication des candidats. Ceux-ci bénéficient d'une première chance à l'issue de la L2 et d'une seconde chance à l'issue de la troisième année de licence (L3), sauf pour l'AlterPACES de l'Université Sorbonne Paris Cité (USPC) et de l'Université Grenoble Alpes où l'admission est possible seulement pour les étudiants ayant validé leur licence (L3).

Les étudiants ayant échoué une fois à l'entrée dans les filières contingentées via la PACES peuvent se réorienter vers l'expérimentation AlterPACES mais ils ne peuvent bénéficier que de deux chances au total. Les étudiants qui n'ont pas validé leur année de licence (et les éventuels modules complémentaires et conditions d'admissibilité propres à chaque université) ne peuvent pas se présenter aux épreuves d'admission.

Un pourcentage du numerus clausus, variable en fonction des filières (5% à 30%), est affecté à l'expérimentation. Si la totalité des places n'est pas utilisée, les places restantes sont reversées à la voie principale. Plusieurs universités ont souhaité réserver un pourcentage très significatif (jusqu'à 30%, limite réglementaire) des places du numerus clausus via l'AlterPACES pour la pharmacie, ce qui n'est pas le cas pour les autres filières, à l'exception notable de Paris XIII médecine.

Ce dispositif vise quasi exclusivement à la diversification des étudiants recrutés, il ne permet pas par nature d'éviter le redoublement.

Faisabilité et acceptabilité

Le recul depuis 2014/2015 permet de conclure à la faisabilité d'AlterPACES dans toutes les facultés ayant initié le processus. La modalité de sélection des candidats (dossier écrit, UE à valider, entretien oral) n'a pas posé de problème opérationnel, ni de contestation de la part des enseignants et des étudiants (candidats AlterPACES ou PACES). Aucun recours administratif n'a été déposé contre un dispositif AlterPACES.

Néanmoins certains membres du groupe de travail (notamment à Strasbourg) se sont interrogés sur la justice distributive du processus de sélection AlterPACES en comparaison avec la PACES. En effet, les places non attribuées étant reversées à l'effectif de la PACES, cela revient à mettre en concurrence les étudiants de PACES et ceux de l'AlterPACES : un étudiant pris en AlterPACES est-il plus « légitime » que le premier non pris en PACES ? Ce point de vue peut être pondéré par les témoignages de l'USPC avec les cas des étudiants brillantissimes de licence de psychologie dont la vocation tardive (à Bac+2 ou Bac+3) pour la médecine n'aurait pu se concrétiser (avec d'excellents résultats par la suite en DFGSM2 et DFGSM3) sans la filière AlterPACES.

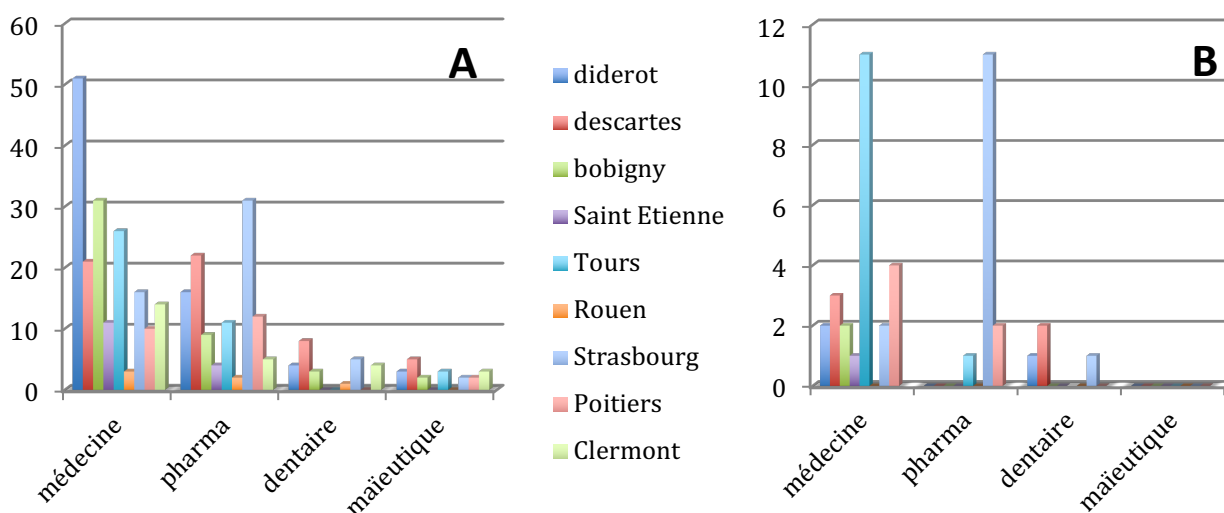
Données quantitatives

L'analyse quantitative de l'AlterPACES est issue de deux questionnaires envoyés aux facultés en février puis mars 2018 (annexe 3, « questionnaires quantitatifs 1 et 2 »). Sauf lorsque cela est indiqué, les résultats concernent toutes les facultés et filières.

Le nombre de places proposées dans les *numerus clausus* via AlterPACES dans les différentes filières a augmenté au cours du temps avec le nombre d'universités rentrant dans le dispositif, de 98 places en 2014-2015 à 600 places offertes en 2017-2018 sur toute la France. Le nombre de candidats et de reçus est resté cependant faible : 16 candidats, 10 reçus en 2014-2015, 77 candidats et 22 reçus en 2015-2016 et 126 candidats et 57 reçus en 2016-2017. Ainsi en 2016-2017, 15% des places proposées en ALTERPACES ont permis un recrutement par cette voie (minimum 0% - maximum 42% pour Tours Médecine). Les candidats reçus représentaient 1,5% de l'ensemble des candidats reçus la même année dans toutes les filières soumises au *numerus clausus* via la voie « normale ». Ce nombre faible apparaît lié principalement au faible nombre de candidatures plutôt qu'à une sélection drastique, en effet le taux d'admission parmi les candidats était plutôt élevé (en comparaison avec une PACES) : 45% en 2016-2017. Il est à noter toutefois que les pré requis annoncés par les facultés, avant toute inscription, ou entre l'inscription et l'oral de sélection (unité d'enseignement spécifique à valider en plus du parcours L2/L3 dans lequel est inscrit l'étudiant) sont très variables d'une faculté à une autre, obéissant à des logiques de sélection très différentes. Les chiffres obtenus sur 6 facultés en 2016-2017 montrent que 55% des étudiants inscrits valident ces pré-requis (et plus de 80% d'entre eux sont alors ensuite admis). Ces chiffres ne permettent pas d'appréhender le nombre de candidats potentiels qui ne s'inscrivent pas en raison du poids des pré-requis annoncés.

Le nombre faible de candidature ne semble pas lié à un facteur « nouveauté » qui s'améliorerait ensuite, les 4 facultés ayant démarré en 2014-2015 ont vu un nombre stable de candidatures au fil du temps, alors que le nombre de places augmentait (Paris Diderot, Descartes, Bobigny, Saint Etienne : 36 candidatures au total en 2014-2015 ; 43 en 2015-2016 ; 42 en 2016-2017).

Figure 1 : Nombre de places AlterPACES en 2016/2017 (A) et nombre de reçus (B)



Origine et devenir des reçus

Ces données sont issues du sondage « origine et devenir des reçus » (Annexe 3) réalisé auprès des universités et auprès des étudiants ayant été admis par la voie AlterPACES (57 réponses sur 139 étudiants).

Origine des reçus :

Etudiants étrangers :

Sur les 131 étudiants recensés ayant réussi la passerelle « alterPACES » seul 6 sont des candidats étrangers (soit 4,6 % des effectifs).

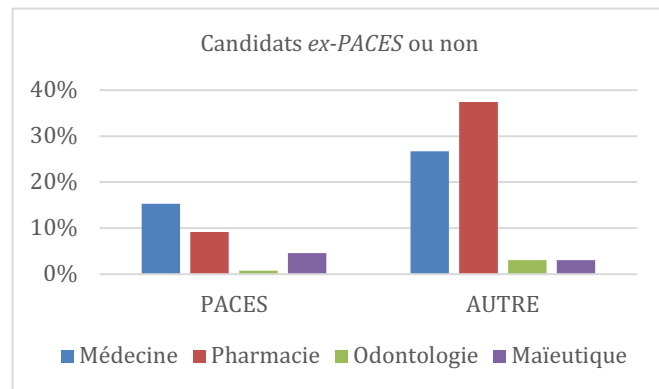
Quelle licence d'origine ou Classe Préparatoire Grandes Ecoles ?

Le niveau de licence des candidats est conditionné par les modèles d'AlterPACES ; sont ainsi recensés 78,6 % des candidats acceptés à l'issue d'une deuxième année de licence et 21,4 % des candidats reçus à l'issue d'une troisième année de licence. Pour ce qui est du type de licence validée, cela est aussi conditionné au modèle de passerelle proposée : pour les 2ème et 3ème années de licence confondues, on recense 16,8% (22 candidats) provenant d'une licence « santé » (non proposée dans toutes les universités) ; 71,8 % (94 candidats) d'une licence de biologie ; 3,8 % (5 candidats) d'une licence de physique-chimie (ouvrant à la filière pharmacie uniquement dans les premiers modèles de passerelle) ; 1,5 % (2 candidats) d'une licence de psychologie, 1,5 % (2 candidats) d'une licence de droit et 0,8 % (1 candidat) d'une

licence de mathématiques (ces trois dernières licences ne correspondant qu'à des étudiants en 3ème année de licence) ; 3,8 % (5 candidats) d'une classe préparatoire aux grandes écoles. A noter qu'aucun candidat ne provenait d'une licence d'économie et gestion ni de STAPS.

Candidats « ex PACES 1er essai » et de novo ?

Les candidats ayant tenté une PACES puis la passerelle représentent 29,8% des candidats acceptés (24,4% après une licence 2ème année et 5,4% après une licence 3ème année ; sur ces 29,8%, 15,3% ont intégré médecine, 9,2% pharmacie, 4,6% maïeutique et 0,8% odontologie, les 2 derniers pourcentages correspondant à 6 et 1 candidats). 70,2% des candidats reçus par ces passerelles n'ont donc jamais réalisé de PACES ; sur ces 70,2%, 26,7% ont intégré médecine, 37,4% ont intégré pharmacie, 3,1% ont intégré maïeutique et 3,1% odontologie. Ces répartitions tendent à montrer que les étudiants n'ayant pas fait de PACES s'orientent plus vers pharmacie alors que les étudiants ayant fait une PACES s'orientent plus vers médecine. Ces résultats tendent aussi à montrer que ces passerelles diversifient les étudiants en santé en leur permettant un changement de parcours au niveau bac+2 ou bac+3.



A quel moment des études avez-vous eu l'information (lycée ou plus tard) ?

Un sondage réalisé directement auprès des étudiants (57 réponses sur 139 candidats reçus) montre que, par ordre décroissant, 31,6% ont eu l'information en première année de licence, 24,6% par internet, la famille ou par des relations de la famille, 17,5% en deuxième année de licence, 8,8% en PACES et 8,8% aux journées portes ouvertes des facultés, 5,3% au salon de l'étudiant et 3,5% au lycée. Ces résultats mettent en évidence que l'information arrive tardivement auprès des étudiants, et que les lieux où cette information devrait être le plus diffusée (lycées et salons de l'étudiant) sont en fait les moins bons propagateurs de l'information. Cette carence d'information auprès des lycéens avant qu'ils fassent leurs choix d'orientation dans les études supérieures explique sans doute en partie le succès mitigé de ces passerelles. Ces résultats sont à prendre avec précaution car seule une partie des étudiants concernés (moins de la moitié) a répondu.

Type de bac :

La plus grande proportion des candidats sont bacheliers de la série S (91,4%), une toute petite proportion est détentrice du baccalauréat série ES (3,6%), et quelques baccalauréats professionnels correspondant à 5,0% des candidats. On retrouve globalement une distribution des baccalauréats des étudiants en PACES, avec une très forte proportion de la série S.

Catégorie socio professionnelle des parents (comparaison CSP des « voies classiques ») ?

La catégorie socio professionnelle des parents est plus difficile à obtenir, celle-ci devant être extraite des dossiers d'inscription des candidats à l'université, opération qui n'a pas toujours

été possible. Les pourcentages des origines socioprofessionnelles sont très proches de ceux donnés par le ministère de l'éducation nationale pour l'année 2014, pour les principales filières de licence.

Devenir des reçus

Echec en première session des examens de deuxième et troisième année ?
Le taux d'échecs en première session est de 17,5% en DFG2 et de 8,3% en DFG3.

Redoublement en 2ème et 3ème année ?

Le taux de redoublement est de 6,0% en DFG2 et de 0,0% en DFG3.

Arrêt d'études ?

Sur tous les candidats reçus à la passerelle, un seul abandon a été recensé correspondant apparemment à un changement d'orientation a posteriori.

Valeur ajoutée de profil « atypique » (données qualitatives) :

Les retours des responsables des AlterPACES sont que les candidats sont en général très bien classés en DFG (la plupart du temps dans le premier tiers de la promotion), s'intègrent facilement dans les promotions, et apportent souvent une émulation à la promotion en général. La faible différence d'âge entre les étudiants issus de la passerelle et ceux du parcours classique est sans doute un critère favorisant l'intégration, et le fait d'avoir validé 2 ou 3 années de licence a conforté leur méthode de travail, expliquant également en partie leur réussite.

Une valeur ajoutée spécifique à la pharmacie est énoncée par plusieurs responsables de cette filière. Les candidats entrants en DFGSP par les AlterPACES sont manifestement plus motivés que ceux entrant par la PACES, en rapport avec un projet professionnel choisi et non pas subi par défaut d'admission dans une autre filière.

Evaluation des coûts de l'expérimentation AlterPaces

Cout matériel et personnel de scolarité et ingénieur pédagogique

Afin de connaître le surcoût généré par l'expérimentation PACES, un questionnaire comportant 5 séries de questions a été établi, puis envoyé à l'ensemble des facultés. Huit ont répondu (Annexe 3) : Quatre Facultés parisiennes (Descartes, Diderot, Bobigny, Créteil) ainsi que les Facultés de Clermont-Ferrand, Poitiers, Reims, Saint-Etienne et Strasbourg.

A la première question concernant les ressources humaines, notamment l'embauche du personnel dédié à cette nouvelle activité, Paris Descartes a embauché un ingénieur pédagogique à temps plein et nommé un chef de projet Vice-président (cf. infra). Clermont-Ferrand a désigné un Chef de Projet au niveau de son établissement (Vice-Présidente déléguée à la qualité des Formations). Le secrétariat pédagogique est assuré par le

secrétariat de la PACES ou des Facultés de Sciences ou de Pharmacie en lien avec l'AlterPACES.

A la seconde question concernant l'investissement en matériel de type « Hardware » (serveurs, tours de stockage, matériel audio-vidéo, ordinateurs, tablettes, imprimantes), la réponse générale est l'ABSENCE d'investissements dédiés. Les quelques rares réponses positives concernant les matériel audio-vidéo et les tours de stockage font état d'un emploi partagé avec les structures existantes.

A la troisième question concernant l'investissement en matériel de type « Software » (logiciels pédagogiques, licences) la réponse générale est identique, à savoir une absence d'investissements propres à l'AlterPACES. A signaler néanmoins le cas de Bobigny et de Paris Descartes – Paris Diderot (dont l'Alter PACES est commune) qui font état d'une utilisation des ressources audiovisuelles préexistantes (utilisation du streaming, podcast des cours de PACES enregistrés sur la plateforme Moodle de Paris DESCARTES/USPC) puis d'enregistrements de cours spécifiques pour l'AlterPACES dans pratiquement toutes les matières ainsi que la création de classes virtuelles.

A la quatrième et dernière question concernant les locaux, il semble là encore que toutes les facultés ayant répondu à ce questionnaire ont utilisé les moyens du bord, sans surcoût dédié à cette nouvelle activité.

En conclusion, l'AlterPACES semble avoir fonctionné avec peu de surcoût (l'essentiel étant généré par l'embauche d'un ingénieur pédagogique à temps plein (AlterPACES commune Paris Descartes – Paris Diderot– Bobigny). Le faible niveau d'investissement financier est sans doute expliqué par le relatif très faible nombre d'étudiants inscrits en AlterPACES jusqu'à maintenant.

Coûts complets : exemple de l'université Paris Cité Sorbonne

L'expérimentation AlterPACES est portée par la ComUE USPC depuis le début à la rentrée universitaire 2014. Elle implique les Universités de Paris Descartes, Paris Diderot et Paris 13 (Bobigny).

La première année, 2014 – 2015, a été pilotée par le Doyen JL Dumas de la Faculté de médecine de Paris 13 (Bobigny) et gérée par le secrétariat de la Faculté de Médecine de Paris Diderot sans surcoût, avec des cours en distanciel essentiellement emprunté à la PACES.

La deuxième année, 2015 – 2016, un comité de pilotage sous la direction du Vice-Président CA de Paris Descartes (Arnaud Ducruix) et un comité stratégique (présidents de USPC et Paris Descartes ainsi que le Doyen de la Faculté de médecine de Paris 13) a été mis en place. Le comité stratégique a décidé que les cours de l'AlterPACES ne seraient pas une PACES bis et a procédé à une refonte de l'organisation avec un budget dédié par USPC et géré par Paris Descartes.

Un chef de projet, ingénieure d'étude (IE) a été recruté à plein temps (30k€) et s'est appuyé sur les services de scolarité existants et sur le service partagé SAPIENS d'USPC pour le

stockage des cours et leur accès via Moodle. La majorité des cours a été enregistrée de nouveau suivant un format plus adapté, modules de cours de 20 min, Quizz, TD etc. Pour cela des heures complémentaires ont été dégagées pour un total d'environ 20 k€. Pour les examens, en présentiel, des vacataires ont été embauchés pour surveiller (faible coût, moins de 1000€). L'expérimentation AlterPACES a été ouverte à l'ensemble des licences de Paris Descartes et la majorité des licences de Paris Diderot et P13.

La troisième année, 2016 – 2017, un nouveau responsable du comité de pilotage a été nommé par le comité stratégique : Anh-Tuan DINH XUAN, PU-PH à Cochin et enseignant en PACES à Paris Descartes depuis 1994. Un nouveau chef de projet, IE, a été recrutée à plein temps (30k€). L'expérimentation a également bénéficié des services de SAPIENS-USPC (non facturés, estimés à 24 k€) pour deux conseillers TICE et un monteur audio-vidéo (non facturés, estimés à 10 k€). Les cours de maïeutique ont été entièrement refaits. Du tutorat a été ajouté pour un budget modique de 1500 €.

La quatrième année, 2017 – 2018, en cours, le budget a été reconduit. Des classes virtuelles ont été ajoutées, sans surcoût.

Conclusion : La mise en place d'un nouveau parcours nécessite toujours un surcoût qui va en diminuant une fois que le système est en état stationnaire. Les coûts incompressibles restent celui du poste de chef de projet auquel il faudrait ajouter un assistant si l'on veut passer à un objectif de 90 étudiants reçus en AlterPACES pour l'ensemble des licences des trois établissements.

Couts complets : exemple de l'AlterPACES de l'université d'Angers

L'AlterPACES de l'université d'Angers a été ouvert à a rentrée universitaire 2017/2018 pour recrutement dans les filières de médecine et de pharmacie. Un maitre de conférence des universités – praticien hospitalier a été nommé chef de projet et a travaillé en collaboration avec la directrice de PluriPASS (Cf. infra) et le doyen de la faculté de santé. Le temps passé par ces trois personnes (publicité auprès de l'université et des lycées, sélection des dossiers, jury) a été évalué à 50 heures pour cette année. La scolarité de PluriPASS a géré les aspects administratifs des dossiers sans embauche supplémentaire. L'unité d'enseignement que les étudiants doivent valider pour la recevabilité de leur dossier (16 heures suivies et évaluées à distance) n'a demandé aucun investissement puisque les cours ont été entièrement repris de divers modules en ligne de PluriPASS (cf. infra). Les oraux n'ont eu un impact d'organisation et financier que limité puisque les candidats sélectionnés ont été intégrés dans les oraux PluriPASS.

Ainsi à Angers, compte tenu des choix d'aligner les modalités pédagogiques et les oraux dans le cadre existant, le processus AlterPACES a pu être construit à coût minime personnel et sans surcout financier. Un investissement plus important pourrait être envisagé pour augmenter la publicité réalisée auprès des lycéens et étudiants.

Couts complets : exemple de l'AlterPACES de l'université de Strasbourg

L'université de Strasbourg a ouvert l'AlterPACES en 2015/2016. Il n'y a pas eu d'investissement particulier. L'expérimentation nécessite uniquement la création d'un comité de pilotage, d'un jury commun et de deux commissions. Ce « coût » est indépendant du nombre de candidats/reçus. (Pour plus de détails cf. exemple de Strasbourg plus bas).

Publicité des AlterPACES

L'enquête sur la publicité effectuée autour de l'AlterPACES a été réalisée à partir d'un formulaire envoyé aux facultés en février avec relance en mars 2018 (annexe 3). Sur l'ensemble des facultés ayant déclaré la mise en place d'une AlterPACES, 17 ont répondu, dont 14 AlterPACES en fonctionnement et 2 prévues pour la rentrée 2018 ou après.

Résultats

1. La plupart des facultés (>3/4) font de la publicité dans leurs universités : UFR médecine (Journée Portes Ouvertes), ou dans les licences (intervention le plus souvent en licence de sciences) ou dans les autres filières de santé (facultés de pharmacie et de dentaire, école de sage-femme)
2. Les 2/3 disposent d'une brochure/plaquette qu'ils diffusent lors de salons étudiants notamment
3. De façon assez étonnante, la participation du service d'orientation n'est notée que dans 50% des facultés
4. 7 facultés sur 17 interviennent dans les lycées et 3 seulement en CPGE
5. Enfin, 3 facultés ont communiqué dans la presse locale

Commentaires : la communication au sein de l'Université et notamment dans les composantes scientifiques intervient tardivement dans le cursus de l'étudiant et ceci pourrait expliquer le manque de réceptivité au niveau des étudiants déjà engagés dans un autre projet d'études. Par ailleurs, cette stratégie ne permet pas une véritable diversification du profil des étudiants en filière de santé. Une piste serait de pouvoir intégrer des étudiants de DUT ou BTS.

Analyse par rapport aux données des inscrits :

Les données des inscrits n'ont pu être obtenues que pour la moitié des facultés dont l'AlterPACES est en fonctionnement depuis 1 an, soit 8 sur 16.

1. Curieusement, le nombre d'inscrits n'est pas très différent entre les universités quel que soit leur numerus clausus total et donc leur nombre de places proposées pour l'AlterPACES.
2. Sur les 8 facultés, 3 ont rempli à plus de 75% leur NC AlterPACES en terme de candidats inscrits (Saint Etienne, Poitiers et Strasbourg). Il est intéressant de noter que ces 3 facultés ont fait des actions en lycée et pour 2 d'entre elles en CPGE. On relèvera le cas particulier de Strasbourg, qui compte plus de 3/4 des étudiants inscrits

dans la filière Pharmacie de l'AlterPACES, contrairement aux autres facultés où c'est la filière médecine qui est la plus demandée.

Suggestions d'actions pour augmenter le nombre de candidatures

1. Améliorer la communication au sein de l'université et notamment par **le service d'orientation**
2. Diffuser l'information en dehors de l'Université, notamment par la **presse locale** au minimum lors de la mise en route
3. Informer plus précocement **le lycéen** lors de l'élaboration de son projet d'études
4. Faire donner l'information **par les pairs ayant accédé en filière de santé par l'ALTERPACES** pour une meilleure identification et une meilleure appropriation du projet
5. Afficher les AlterPACES sur PARCOURSUP

Dans le cadre des Paces 1 de l'Université Paris Sorbonne Cité, il conviendra de porter une attention particulière à la publicité faite autour de l'AlterPACES afin qu'elle ne soit pas restreinte uniquement à la deuxième chance de ceux ayant échoués en PACES.

Evaluation par filière

Pharmacie – exemple de Sorbonne Paris Cité

Depuis la mise en place du dispositif AlterPaces en 2014 au sein des universités P5, P7 et P13, ce sont plus d'une dizaine d'étudiants qui ont pu intégrer les études de pharmacie (niveau DFGSP2). Ils étaient issus d'une licence générale validée, le plus souvent dans le domaine de la biologie et des sciences appliquées. La validation des modules d'acquisition de connaissances complémentaires spécifiques à l'AlterPaces a été systématique : l'enseignement est distanciel à 100%, le contrôle d'acquis est présentiel.

Un tutorat enseignant a été mis en place : chaque étudiant se voit attribuer un enseignant, qui le suit et l'accompagne dans son cursus AlterPaces réalisé parallèlement à sa deuxième et/ou troisième année de licence.

A ce jour, tous les étudiants (sauf un) qui se sont présentés aux études de pharmacie via l'AlterPaces ont été reçus (soit plus de 90% de réussite). Cette donnée est à modérer du fait du faible nombre de candidats, qui peut être expliqué par plusieurs points :

- un déficit de communication sur le dispositif AlterPaces auprès des responsables de licences et directeurs de CPGE,
- un détournement de la communication en faveur de la médecine, et moins dans la capacité de l'AlterPaces à accéder aux études de pharmacie. Le lien AlterPaces-Médecine est encore trop systématique, délétère pour pharmacie et anachronique pour médecine qui est moins convaincue par cette voie d'entrée en santé,
- une réticence des responsables de licences générales à proposer l'AlterPaces, probablement par crainte de perdre les meilleurs étudiants qui préféreraient alors rejoindre des études de santé plutôt que continuer en filière scientifique, dans des Masters de l'université souvent largement alimentés par les étudiants de ces licences.

Néanmoins, nous avons mis en place un dispositif d'enseignement distanciel très élaboré (ayant nécessité un investissement pédagogique important) et fonctionnel. Ce dispositif est d'ailleurs la base de la nouvelle expérimentation que P5, P6 et P7 vont mettre en place en 2018-2019 : la PACES adaptée particulière. Par cette nouvelle expérimentation, l'afflux d'étudiants à l'AlterPACES sera accru, et ce dispositif trouvera toute sa place pour former des étudiants en pharmacie qui, ayant délibérément choisi de devenir pharmacien plutôt qu'une autre profession médicale de santé, deviendront des professionnels performants et avides de prendre en charge les nouvelles missions dévolues aux pharmaciens.

En termes d'évaluation à distance du dispositif mis en place, nous pouvons retenir les points suivants :

Points positifs :

- La revue nécessaire des pré-requis à avoir pour suivre l'enseignement de DFGSP2, qui viennent se substituer à un enseignement encyclopédique ou simplement destiné à assurer une sélection d'étudiants,
- La « création » pédagogique d'enseignements distanciels sur la base de notions essentielles présentées en séquences de 0 à 15 minutes, mais aussi d'exercices et cas d'application, pour certains interactifs avec l'enseignant,
- La définition spécifique de filière des enseignements complémentaires à acquérir,
- Plus généralement, l'interactivité étudiant-enseignants
- La prise en charge des étudiants par filière (pharmacie, en l'occurrence), permettant de les préparer à leur futur cursus universitaire/professionnel

Points à améliorer :

- L'absence de rémunération des enseignants à hauteur de leur investissement ou a minima prise en compte à leur juste valeur dans les heures d'enseignement ou de référentiel
- L'absence de budget pour l'actualisation annuelle ou bisannuelle,
- Le risque de perdre la proximité étudiant-enseignant si les effectifs de promotion augmentent notablement.

Médecine – exemple de Saint Etienne et de Université Sorbonne Paris Cité

A Saint Etienne, le dispositif a démarré en septembre 2014, permettant aux étudiants de licence 3 de cette université d'intégrer l'année de DFGSM2 après avoir validé un parcours pédagogique complémentaire organisé par la faculté. Ce parcours pédagogique AlterPACES peut être suivi dès la licence 2 et doit être acquis en licence 3. A ce jour, quatre étudiants (deux issus d'une licence de droit et deux issus d'une licence de biologie) ont été intégrés. Le premier quartile de leur cursus initial de licence, la validation d'enseignements complémentaires ainsi qu'un stage obligatoire de 15 jours dans un service hospitalier ont été choisis comme critères de sélection. Les enseignements sont entièrement en e-learning et accompagnés de travaux dirigés et d'un tutorat en présentiel. La validation de ces enseignements est un pré requis indispensable pour une intégration en 2eme année de médecine. Le stage est indispensable, il permet à l'étudiant de confirmer son choix et au jury d'évaluer les motivations des candidats.

Le faible flux observé peut s'expliquer par une difficulté à communiquer auprès des responsables de licences, ceux-ci étant réticents à proposer l'AlterPACES à leurs meilleurs étudiants. D'ailleurs, les étudiants reçus sont issus essentiellement des licences droit et biologie, deux licences de notre université avec lesquelles nous avons d'ores et déjà des partenariats pédagogiques au niveau master.

Les étudiants intéressés ont eu des difficultés à être dans le premier quartile de leur promotion et peinent à mener de front le dispositif Alter PACES et leur licence d'origine.

Les étudiants qui ont suivi le parcours proposé par la faculté ont réussi la 2ème année de médecine. Le dispositif est en adéquation et permet d'acquérir des bases de connaissance indispensables à une réussite en DFGSM2.

Cette année 2017-2018, certains étudiants ont validé les UE du dispositif AlterPACES dès la licence 2. 3 candidats ont déjà validé le parcours pour l'année 2018-2019 au cours de laquelle ils seront en licence 3. Cela représente une évolution dans le dispositif qui a mis du temps à se mettre en place mais va pouvoir se développer dans les années futures.

L'expérimentation AlterPACES est déjà mise en place à l'Université Paris Descartes depuis 2014, avec un dispositif commun avec l'Université Paris Diderot (Paris 7) et Paris Bobigny (Paris 13), dans le cadre de la communauté d'Universités et Etablissements (ComUE) Université Sorbonne Paris Cité (USPC).

Si cette expérimentation n'a pas encore permis d'intégrer un grand nombre d'étudiants dans les facultés de santé elle a en revanche fait preuve de sa qualité puisque tous les étudiants intégrés non seulement ont suivi sans problèmes leurs études dans les différentes filières de santé (médecine, odontologie et pharmacie) mais la plupart font même partie des meilleurs étudiants de leurs promotions.

La formation AlterPACES s'adresse seulement aux étudiants inscrits en licence dans nos trois Universités, et leurs inscriptions ne sont acceptées que s'ils font partie du quart supérieur de leur promotion. L'inscription définitive en AlterPACES doit être préalablement validée par le responsable de la licence dans laquelle l'étudiant(e) est inscrit(e). En plus d'excellents résultats en licence, le cursus en AlterPACES impose de valider des formations spécifiques dispensées en ligne avec un suivi à distance via un tutorat dédié. La nature et le nombre de formations à suivre en ligne dépendent de la licence d'origine du candidat.

Maïeutique

Les directrices des écoles rattachées aux universités ayant proposé des alternatives à la PACES ont été ou sont très impliquées dans ces projets dans leurs différentes phases, de leur conception à la sélection d'entrée dans la filière maïeutique. Le recul nécessaire à l'évaluation est variable du fait des calendriers de mises en place qui ont débuté en 2015 pour se prolonger jusqu'en 2018.

A Clermont Ferrand et Poitiers, dans le cadre des AlterPACES, peu d'étudiants ont été recrutés, de 0 à 3 selon les années universitaires. Le recrutement en L2 semble être garant d'une bonne intégration à l'effectif issu de la PACES. Ces étudiants sont motivés et adaptés en stage. Ils ont à ce jour validé les semestres correspondant à ceux évalués.

Odontologie – Exemple de Paris Diderot et Paris Descartes

Depuis la mise en place du dispositif AlterPACES, soit en 4 années d'exercice, 7 étudiant.e.s se sont présenté.e.s à l'admissibilité pour la filière Odontologie. Tou.te.s ces étudiant.e.s étaient en L3 de licence, 5 en licence biologie/santé et 2 en licence sciences de l'éducation. Seul.e.s 4 étudiant.e.s ont validé les enseignements complémentaires obligatoires. Deux étudiants avaient validé une partie des enseignements complémentaires dès le L2. Les 2 candidat.e.s venant d'une licence de sciences de l'éducation ont échoué aux épreuves d'admissibilité. Les 4 étudiant.e.s admissibles ont été admis.e.s après l'épreuve orale de présentation de leur projet professionnel et ont intégré le DFGSO2 (3 sur NC Paris Descartes, 1 sur NC Paris Diderot).

Le devenir des étudiant.e.s retenu.e.s est excellent : reçu.e.s en première session en DFGSO2 et DFGSO3 (soit le premier quartile des étudiants).

Le faible nombre d'étudiant.e.s postulant à ce dispositif peut facilement s'expliquer par le fait qu'il s'agissait d'un dispositif nouveau, offert à des promotions qui ne s'étaient pas à l'origine orientées dans cette voie (dispositif inexistant lors du choix d'inscription en licence). Le constat actuel est que le dispositif monte en puissance avec des candidat.e.s plus nombreux.ses qui s'inscrivent plus précocement (L2) afin de valider leurs modules complémentaires sur 2 ans.

Le bilan de ces 4 années d'existence est donc très positif pour :

- la qualité des recrutements,
- le devenir des étudiant.e.s recruté.e.s
- l'intérêt croissant pour le dispositif

Exemple de Strasbourg, toutes filières

Nous avons pu intégrer les premiers étudiants en 2016/2017. La troisième promotion vient d'être recrutée, elle comporte 2 étudiant.e.s en maïeutique (2 supplémentaires non recruté.e.s par manque de possibilité), 2 étudiant.e.s en odontologie, 2 étudiant.e.s en médecine et 13 étudiant.e.s en pharmacie.

La **communication** est faite lors de la Journée Portes Ouvertes de l'université, des Journées des universités, des informations en lycées, en licence L1 et L2, et en PACES, par le Service d'information et d'orientation- Espace avenir, dans la presse locale, et grâce à un cours Moodle comprenant un forum d'échange avec les étudiants AlterPACES pour les étudiants intéressés (inscription libre).

Dès le départ, nous avons souhaité proposer un système quasi **sans coût** et s'inscrivant simplement dans la scolarité des étudiants de licence sans charge de travail supplémentaire, et permettant en cas de candidature non retenue, une poursuite sans accroc du parcours entamé.

Il n'y a **aucun dispositif particulier de préparation** à l'AlterPACES pour les candidats ou les reçus. Les cours podcastés de PACES sont mis à disposition des étudiants durant l'été pour leur permettre de rattraper un éventuel retard ou de se mettre au courant. En pharmacie, nous avons déjà développé une plateforme moodle de cours et tests en ligne pour la remise à niveau indispensable pour les étudiants de PACES notamment dans les disciplines physico-

chimiques. Cette plateforme est librement accessible par auto-inscription et les étudiants s'en saisissent volontiers. Le **dispositif** est suivi par un **comité de pilotage** sous la responsabilité de la vice-présidente déléguée à la réussite étudiante, comprenant des membres des différentes facultés et école de santé, des facultés de sciences de la vie et de chimie, les deux creusets de candidats, du service d'information et d'orientation- espace avenir, de représentants d'associations de patients et du monde socio-professionnel. Le jury, les commissions d'études des dossiers et d'audition en sont issus. **La collaboration avec les facultés de chimie et de sciences de la vie est très active et positive.**

Les candidats déposent un dossier de **candidature** comprenant leurs résultats de licence, leur CV et leur lettre de motivation pour le parcours d'études et leur projet professionnel. Cf. également

<http://pharmacie.unistra.fr/etudes-et-scolarité/offre-de-formation/experimentation-alter-paces-nouvelle-voie-dacces-en-2eme-annee-dfgsp/>.

La commission d'admissibilité retient les dossiers selon des critères préétablis de résultats académiques et de motivation, et propose ses conclusions au jury. Les candidats admissibles sont entendus en audition pour présenter leurs projets d'études et professionnel devant la commission d'audition. Le jury se réunit une deuxième fois pour la décision finale sur proposition de la commission. **Les étudiants sont intégrés en DFGS sans distinction avec les étudiants de PACES.**

Pour pharmacie, nous avons un **nombre** appréciable d'étudiants entrés par la voie de l'AlterPACES (19 en 2016/17 ; 11 en 2017/18 ; 13 en 2018/19). Les **résultats** de ces étudiants sont très bons pour les deux premières années, avec un taux de réussite de 92% des semestres en session 1 et aucun redoublement. Cette année, la major des semestres S1 et S2 de DFGSP2 est une étudiante entrée par la voie AlterPACES. Selon les semestres, entre la moitié et trois quart de ces étudiants ont des moyennes supérieures à celle de la promotion. Les collègues qui enseignent en DFGSP sont agréablement surpris par l'**émulation** positive apportée par ces étudiant.e.s. Il n'y a eu aucun problème d'**intégration** pour les 30 premiers étudiant.e.s. comme en témoignent les retours de collège de DFGSP2, et les entretiens des étudiant.e.s avec leurs enseignant.e.s-référent.e.s. L'intégration de ces étudiant.e.s est également bien visible de par leur participation active dans les différentes associations d'étudiant.e.s. Par ailleurs, ils participent aux réunions d'information et aux journées portes ouvertes et autres, où ils sont de précieux interlocuteurs pour les lycéens ou étudiants intéressés par l'AlterPACES. Certain.e.s sont élu.e.s au conseil de faculté. La première année nous avons atteint 63% (19) de la **capacité d'accueil** (31), 37% la deuxième année et 43% cette année. Pour **améliorer** ce score nous allons poursuivre nos efforts de communication qui semblent être un, sinon le, point crucial.

PluriPASS, une PACES adaptée

La PACES représentait chaque année pour l'université d'Angers l'inscription d'environ 900 nouveaux bacheliers titulaires d'un bac S dont 70 % avec une mention assez bien ou mieux. Environ 50 % d'entre eux intégraient en une ou deux années les études de médecine, odontologie, maïeutique, pharmacie ou kinésithérapie. Environ 400 étaient réorientés après une ou deux années vers de très nombreuses autres filières de l'enseignement supérieur. Pour le faible nombre d'étudiants restant à l'université (<10%), les résultats obtenus par ces « réorientés », y compris vers des filières très différentes, étaient très satisfaisants.

Le parcours PluriPASS permet d'organiser l'orientation du plus grand nombre d'étudiants inscrits en première année vers des études longues, les conduisant à un diplôme d'un niveau de master et plus. En parallèle, l'orientation vers des filières courtes, y compris les formations aux autres métiers de la santé, dont les IFSI, est proposée et doit rester possible même si elle consiste parfois en une révision à la baisse des objectifs des étudiants et de leurs familles, fortement liée à l'expérience d'un échec (ou deux lorsqu'il s'agissait de la PACES), et probablement non exempte de logiques de sélection sociale et d'orientation en fonction du genre.

Quatre points forts définissent, à la base, l'expérimentation PluriPASS :

- Une ambition de transformation de l'accès à l'université des bacheliers scientifiques, au-delà de la question de l'accès aux filières de la PACES. Le projet n'est pas une voie supplémentaire ou accessoire d'accès aux études de santé mais un parcours pluridisciplinaire alimentant toutes les filières de l'université dont les filières santé. Ce projet est un levier possible pour l'évolution de l'ensemble de notre offre de formation, notamment l'attractivité de nos filières scientifiques ou le développement de futurs nouveaux parcours de master.
- Une rupture avec la logique du recrutement dans les filières santé par un concours anonyme constitué uniquement de QCMs pour privilégier la validation d'un ensemble de connaissances et compétences. Il s'agit de permettre aux étudiants de faire reconnaître non seulement l'excellence de leurs performances académiques mais aussi de prendre en compte d'autres capacités ainsi que leurs motivations et de favoriser par là-même un recrutement de profils diversifiés.
- Une volonté de conduire tous les étudiants à un niveau de master, sans allonger la durée des études. Capitalisant sur les excellents taux de succès en licence de notre établissement, nous souhaitons pour cette population relever le défi d'un taux élevé de succès en licence en trois ans ainsi que proposer l'accès à une formation de niveau master pour une majorité des étudiants.
- Une confiance faite aux étudiants, placés au centre du dispositif. Le dispositif pédagogique accorde une large place à l'apprentissage autonome de l'étudiant et à son travail personnel. Les enseignants et les étudiants de toutes les filières de l'université sont impliqués au travers d'une offre diversifiée de parcours (proposés au semestre 3) avec l'objectif de créer un tutorat transdisciplinaire à travers une communauté éducative globale. Le dispositif créé souhaite concilier une exigence d'excellence et une attention particulière au bien-être étudiant et à la construction, à partir des points forts des étudiants, et avec le soutien de leurs pairs, d'un parcours de réussite pour toutes et tous.

Alors que la troisième promotion d'étudiants est en cours, PluriPASS répond en grande partie aux enjeux principaux ayant motivé l'expérimentation :

- Le rapport réussite/échec des étudiants s'est inversé avec la validation d'une licence 1 (72 % / 28 % sur les deux 1^{ères} promotions, contre 30 % / 70 % de réussite en PACES), donnant la possibilité à une majorité d'étudiants de poursuivre des études longues (niveau bac + 5).
- Plus de redoublement dans PluriPASS (économie globale de 2 millions d'euros minimum), grâce notamment à la mise en place du semestre 3, proposant une deuxième chance en milieu de seconde année. Ce dispositif unique en France propose 7 parcours différents (5 à Angers et 2 au Mans) et ne sera pas repris tel quel par les autres universités expérimentant. Il devra être évalué encore sur une ou deux années afin de mesurer son efficacité par rapport à la réussite des étudiants, notamment dans les filières de santé. Ce semestre, d'un coût identique en moyenne à celui d'un autre S3 de l'université, permet réellement une orientation progressive des étudiants. Les étudiants de la promotion 1 arrivés en S4 d'une nouvelle filière (droit, maths, psychologie, biologie...) ont validé leurs examens à plus de 70 %, avec des résultats parfois supérieurs à ceux des étudiants inscrits dans ces filières depuis la première année.
- De nouvelles capacités peuvent être évaluées chez les étudiants par la mise en place d'unités optionnelles en petits groupes, du projet professionnel ou personnel ou lors de la sélection par les oraux (Mini Entrevues Multiples). Cela permet un début de diversification des profils, nécessaire pour répondre aux enjeux de la santé (capacité relationnelle, de travail en équipe, leadership...). Cependant, cette diversification reste assez faible.
- Sur la première promotion, 51% des étudiants inscrits en première année sont, 3 ans après, dans un niveau L3 (santé, université ou école partenaire). Cette proportion concernant une première promotion dont la particularité était d'être mixte (année de transition comprenant des étudiants primants et redoublants (ex PACES)), peut certainement encore être améliorée et dépasse déjà largement ce qui était obtenu après la PACES (16 % d'étudiants ex PluriPASS en L3 hors santé à n+3, contre 2,5 à 5 % d'étudiants en L3 hors santé trois ans après une PACES, les années précédentes).

Coûts PluriPASS

Les données ci-dessous concernent des coûts complets qui se composent de charges de fonctionnement courant (ex : consommables & matériel utilisé), de personnel enseignant & BIATSS, d'occupation de surfaces (ex : fluides) et de charges indirectes des fonctions supports de l'établissement (services centraux & communs). Les charges de personnel enseignant représentent pour PluriPASS 40% du coût complet : c'est le poste de coût le plus important. L'étude de ces données nous permet de tirer les conclusions suivantes :

1. Le Coût complet de la première promotion PluriPASS S1/S2 est égal au coût de la dernière PACES (environ 1,6 M€) :

Le coût par étudiant est cependant plus élevé (1 271€ pour la PACES et 1 981€ pour le S1 & S2 PLURIPASS) du fait d'un programme pédagogique plus développé (petits enseignements dirigés (groupes de 50 étudiants), nouvelles matières (anglais), 3PE personnalisé, ingénierie pédagogique...). La suppression du redoublement permet d'améliorer, pour un même coût global, les méthodes pédagogiques.

2. Les économies entre la promotion 1 S1/S2 et la promotion 2 S1/S2 ont permis d’englober les coûts du S3 : plus de répétition des cours, moins de groupes d’enseignements dirigés suite au passage de 1161 à 812 étudiants (absence des redoublants à partir de la promotion 2), heures à distance comptées 2 fois la première année puis 1 fois les années suivantes.

3. Le coût d’un S3 suivi d’un semestre 4 dans une autre UFR est d’environ 1,2 M€ :

Une année classique en licence revient à 3400€ en moyenne par étudiant contre 3500€ pour une année constituée d’un S3 PluriPASS suivi d’un S4 en licence. Il n’y a donc pas de surcoût à passer par le S3 PluriPASS pour suivre la deuxième année de licence.

4. Le coût d’un redoublement infructueux en PACES est estimé à environ 2M€. Les étudiants infructueux sont ceux qui n’ont pas intégré de filière de santé, même après le redoublement. Ce coût s’élève à 3,5 M€ si on considère le total des étudiants redoublant. Le redoublement constitue donc une économie importante, aussi bien pour l’université que pour les familles.

Nouvelles expérimentations

PACES adaptée à l'UBO

La PACES adaptée à l'université de Bretagne occidentale (UBO) à Brest ouvrira en septembre 2018.

Elle s'est structurée autour de deux axes (accompagnement du choix et compétences complémentaires) partant du constat suivant : les étudiants qui choisissent l'inscription en PACES adaptée ont pour principale ambition de devenir un professionnel de santé. Il ne nous a ainsi pas semblé possible de demander à ces étudiants de choisir dès le début de leurs études en santé un champ disciplinaire qui leur permettrait un accès en L2 en cas de non admission dans l'une des filières santé. A partir de ce constat, toutes les UE déjà présentes dans le tronc commun de la PACES ont été conservées et leur contenu a été réduit d'environ 15% dans le cadre de la réorganisation des enseignements.

Afin de permettre aux étudiants de faire des choix éclairés tant en santé qu'en L2 un accompagnement est prévu. Cet accompagnement sera réalisé de façon différente au premier et au second semestres (S1 et S2).

- Une UE projet de vie professionnelle a été incluse au S1. Elle est obligatoire, pour tous les étudiants, validante mais non classante (elle n'intervient pas dans le classement au concours). Elle donnera le droit à des crédits ECTS. Le service d'accueil et d'orientation des étudiants de l'UBO (Cap Avenir) introduira la réflexion sur le projet de vie professionnel puis seront présentées les filières de santé et des licences partenaires qui permettront aux étudiants validant leur PACES adaptée, de poursuivre en L2 en cas d'échec aux concours de santé. L'étudiant devra remettre un dossier sur la base d'une réponse argumentée à un questionnaire pour lequel les attendus de réponse à chaque question auront été définis. L'objectif n'est pas de s'assurer que l'étudiant a fait le bon choix mais de s'assurer qu'il apporte une réflexion personnalisée sur ce sujet. Après validation de cette UE, les étudiants seront classés à l'issue des épreuves du tronc commun santé du premier semestre et le classement sera communiqué aux étudiants.
- Au début du S2 nous souhaitons donc que les étudiants aient une réflexion plus avancée pour effectuer un choix de filières de santé et d'UE complémentaires pouvant leur permettre d'accéder à une L2. Chaque étudiant doit choisir une ou plusieurs UE de filière santé d'un volume de 44h (filières des professions médicales et une filière métiers de la rééducation). Il ne sera classé que dans la ou les filières choisie(s). Ces UE sont incluses avec un fort coefficient dans le classement du concours. Chaque étudiant choisira aussi un groupe d'UE de compétences complémentaires dans un champ thématique de licence. Ces UE constituent un bloc de 72h CM pouvant selon les filières être réparties en une ou plusieurs UE. Ces UE ne seront pas obligatoires mais l'absence de choix de ces UE ne permettra pas l'accès en L2 en cas d'échec en santé. L'absence d'obligation résulte de la communication du classement à l'issue de premier semestre. Il est probable que les étudiants les mieux classés ne s'inscriront pas dans ces UE. Il ne nous a pas semblé être démontré que

l'ajout ou le retrait d'un module d'enseignement change significativement le classement des étudiants en particulier les mieux classés. Ces UE ne rentrent pas dans le classement aux concours de santé. Cependant, ces UE sont créditées de 5 ECTS et contribuent donc pleinement à la validation de la PACES adaptée. Les étudiants n'ayant pas pris ces UE mais ayant réussi un concours de santé seront donc en dette de 5 ECTS. Ils pourront récupérer ces 5 ECTS notamment par la validation du stage infirmier.

Le projet brestois est donc centré au premier semestre sur l'accompagnement des étudiants vers un choix optimum de filière santé et de licence pouvant leur permettre de poursuivre des études. Au second semestre le choix des UE de compétences complémentaires et des UE de spécialité santé doit permettre à l'étudiant de confirmer son choix en santé ou/et de s'ouvrir sur d'autres possibilités de poursuite d'études.

Paris Descartes

Conformément au décret et à l'arrêté du 30 Mai 2018, l'Université Paris Descartes proposera une PACES particulière à la place de la PACES classique à compter de la rentrée 2018. Cette nouvelle PACES, que l'étudiant devra obligatoirement accomplir en 1 an, est encore connue sous le nom de PACES 1.

Pour l'année de transition 2018-2019, la PACES 1 sera mise en place pour les étudiants néo inscrits. Les étudiants ayant redoublé la PACES (ancienne formule) resteront inscrits et suivront cette année de redoublement selon les mêmes modalités que celles de l'année dernière. Pour cette année de transition, il y aura deux numéris clausus, un numéris clausus dédié aux redoublants et un autre dédié aux primants (étudiants de la PACES 1). Ce double numerus clausus pourra être mis en place grâce à une augmentation exceptionnelle du numerus clausus de 22%.

La PACES 1 diffère de la PACES classique par une diminution globale du contenu des enseignements de 15 à 20% avec un temps d'enseignement magistral plus court (de septembre à décembre puis de janvier à avril). La première partie du concours aura lieu en décembre et portera sur l'enseignement des UE 1, 2 et 3, et la deuxième partie du concours aura lieu en Avril et portera sur l'enseignement des UE 4, 5, 6,7 et l'UE 8 des spécialités. Les résultats des épreuves écrites du concours permettront d'attribuer 80% des places du numerus clausus.

Les 20% du numerus clausus restant seront attribués après des épreuves orales (comportant une série de 3 mini oraux définis comme suit :

Le Mini Oral 1 permettra aux étudiants de présenter leurs projets professionnels (7 min de présentation + 3 min de questions).

Le Mini Oral 2 demandera aux étudiants de réagir face à une situation complexe (10 min de préparation sur un sujet vignette de 4 à 6 lignes qui expose une situation complexe, 5 min de présentation, 5 min questions)

Le Mini Oral 3 demandera aux étudiants d'effectuer une analyse d'article. (10 min de préparation d'un article scientifique d'une page contenant 1 figure, avec 5 min de présentation et 5 min de questions)

Il y aura deux fois plus de candidats convoqués que de places à attribuer, le classement à l'issue de l'oral tient compte des résultats de l'écrit (50% oral, 50% écrit)

Les étudiants inscrits en PACES 1 qui auront échoué au concours pourront faire valoir leur deuxième chance via le dispositif AlterPACES (à condition de satisfaire aux conditions d'excellence en licence détaillées plus haut).

Université Grenoble Alpes

Conformément à l'arrêté du 2 mai 2017, l'Université Grenoble Alpes a mis en place un contrôle continu dématérialisé en PACES (i.e., sur tablette numérique), depuis la rentrée 2017. Au total, les deux épreuves terminales de fin de semestre ont substituées par 23 à 25 épreuves de contrôle continu (selon la filière) administrées à une fréquence hebdomadaire, débutant à partir de la 8^{ème} semaine après le début des enseignements. Seule l'épreuve rédactionnelle de l'UE7 (SSH) est maintenue au format d'épreuve terminale en fin de semestre 2. Chaque épreuve de contrôle continu a une durée de 40 minutes et porte sur deux UE (10 à 12 questions isolées ou sous forme de problème par UE).

Ce dispositif de contrôle continu est assorti d'un dispositif de réorientation précoce, à l'issue des deux premières épreuves portant sur les UE 1 (chimie-biochimie), UE2 (histologie, biologie du développement, biologie cellulaire), UE3 (physique, biophysique), et UE4 (mathématiques, biostatistiques). A l'issue de ces épreuves, une réorientation systématique est proposée à 15% des étudiants inscrits dans l'un des dispositifs suivants :

- le parcours de licence 1 biotechnologies-santé, mention sciences de la vie
- le module tremplin, qui s'adresse à des étudiants de première année d'université (licence, DUT, PACES) qui souhaitent se réorienter à la rentrée universitaire suivante. Ce module est organisé sur quatre semaines par des conseillers d'orientation-psychologues sous l'égide de la Direction de l'orientation et de l'insertion professionnelle (DOIP) de l'Université
- Le dispositif universitaire d'accès à la licence (DUAL). Il s'agit d'un dispositif de remédiation, donnant lieu à une attestation, qui se déroule de mi-novembre à juin. Ce dispositif n'a pas été ouvert en 2017-2018 mais le sera en 2018-2019.

L'affectation des étudiants dans un de ces dispositifs est réalisée par une commission de réorientation s'appuyant sur les vœux des étudiants et sur une analyse de leur dossier scolaire.

Au mois de novembre 2017, 190 étudiants ont bénéficié de cette réorientation systématique vers le parcours de licence 1 biotechnologies-santé (n=113) et vers le module Tremplin (n=34). Les autres étudiants ont choisi de rejoindre une formation dans une autre université (n=2) ou n'ont pas donné suite (n=41). A l'issue des épreuves du parcours de licence 1 biotechnologies-santé, 21 étudiants sont admis en 2^{ème} année de licence (21/113, soit 19%) et 30 étudiants (30/113, soit 26%) qui ont échoué à l'issue des épreuves de 2^{ème} session souhaitent doubler cette 1^{ère} année de licence. Les autres étudiants étaient défaillant à une ou plusieurs épreuves.

Conclusion et recommandations

- Les AlterPACES et PLURIPASS ont démontré leur faisabilité et leur acceptabilité par les enseignants et les étudiants.
- Le bilan quantitatif des AlterPACES est mitigé avec peu d'étudiants recrutés en comparaison du nombre de places offertes (15%). Cette expérimentation n'a pas permis de diversifier les profils socioprofessionnels.
- Les étudiants recrutés apparaissent comme très bien intégrés dans les promotions et sont souvent rapportés comme les meilleurs et les plus motivés.
- Pour les filières hors médecine, l'AlterPACES est un mode de recrutement qui évite le choix par défaut des étudiants PACES et apporte une solidité des acquis dans les disciplines fondamentales.
- Les AlterPACES sont indispensables à l'évolution vers des PACES en un an.
- Le cout des AlterPACES apparaît matériellement faible (pas d'achat de matériel spécifique), et humainement variable en fonction de l'utilisation de supports d'enseignement PACES ou du développement de modules d'enseignement spécifiques. L'investissement initial peut varier de ± 0 à 50 k€ la première année (± 0 à 30 K€ euros les années suivantes). Ce cout doit être mis en rapport avec le nombre d'étudiants sélectionnés.
- Le parcours PLURIPASS demande un investissement humain et financier important de la part de la composante santé mais aussi des autres composantes. Le recul n'est pas encore suffisant mais il semble que l'objectif d'amener une proportion importante d'une promotion d'étudiants rentrant en première année vers une poursuite d'études universitaire, même en cas d'échec à la sélection dans les filières contingentées, soit en passe d'être atteint.
- La première recommandation est de maintenir les AlterPACES en laissant le choix aux universités et filières de maintenir le dispositif ou pas, afin de correspondre à leurs besoins de diversification des voies de recrutement.
 - Le dispositif AlterPACES permet une certaine souplesse quant aux moyens à mettre en œuvre pour sa mise en place. Cette souplesse doit être conservée. Les stratégies à bas coût doivent être privilégiées compte tenu du faible nombre actuel d'étudiants recrutés.
 - Il convient d'augmenter les moyens de diffusion de l'information AlterPACES, en particulier dans les lycées, par les universités et filières qui souhaitent poursuivre ce dispositif. Les messages portés par les pairs ou presque pairs semblant les plus performants. La pérennisation du système AlterPACES au delà du stade expérimental est un point majeur d'affichage.
 - Une communication efficace implique une adhésion forte de l'ensemble des acteurs de toutes les filières impliquées dans le dispositif AlterPACES.
- L'expérimentation PLURIPASS a démontré sa faisabilité et sa pertinence, ouvrant la voie à d'autres expérimentations reprenant certains de ses éléments : UBO et PACES 1. Ces voies les plus « transformantes » doivent être maintenues.
- Les échanges réalisés pour la constitution de ce rapport au gré des différentes réunions ont mis en évidence le besoin d'échange entre les responsables des différentes alternatives PACES et AlterPACES pour trouver les réponses aux enjeux communs. Le groupe de travail propose de continuer à se réunir 3 fois par an pour poursuivre les échanges en ce sens, au-delà du rapport.

Annexes

Annexe 1 – Membres du groupe de travail expérimentation PACES

Animateur : Doyen Nicolas LEROLLE (Med-Angers) : nicolas.lerolle@univ-angers.fr
Med-paces-experimentation@unistra.fr

FACULTES	MEDECINE	ODONTOLOGIE	PHARMACIE	MAIEUTIQUE
ANGERS 2016- 2017 Et 2017- 2018	M. LEROLLE Nicolas Nicolas.lerolle@univ-angers.fr	Cf. NANTES	Mme PASSIRANI Catherine Catherine.passirani@univ-angers.fr	Mme ROUILLARD Cécile cerouillard@chu-angers.fr
CLERMONT- FERRAND 2016- 2017	M. GARCIER Jean- Marc jmgarcier@chu-clermontferrand.fr	Mme ROGER- LEROI Valérie Valerie.roger@uca.fr	M. CHAVIGNON Olivier Olivier.chavignon@uca.fr	Mme LEYMARIE Marie-Christine mcleymarie@chu-clermontferrand.fr Mme BALSAN Michèle mbalsan@chu-clermontferrand.fr
GRENOBLE 2017- 2018	M. LABARERE José jlabarere@chu-grenoble.fr		M. GAUCHARD Pierre- Alexis Pierre-alexis.gauchard@univ-grenoble-alpes.fr	M. DI MARCO Lionel LDiMarco@chu-grenoble.fr
LYON 1 2017- 2018			M. JORDHEIM Lars Petter Lars-petter.jordheim@univ-lyon1.fr Mme RODRIGUEZ- NAVA Veronica Veronica.rodriguez-nava@univ-lyon1.fr	

FACULTES	MEDECINE	ODONTOLOGIE	PHARMACIE	MAIEUTIQUE
PARIS-DESCARTES 2014-2015	M. TESNIERE Antoine Antoine.tesniere@parisdescartes.fr Mme SARI Marie-Agnès Marie-agnes.sari@parisdescartes.fr M. DINH-XUAN Anh-Tuan Anh-tuan.dinh-xuan@aphp.fr M. DUCRUIX Arnaud Arnaud.ducruix@parisdescartes.fr	Mme CHARDIN Hélène Helene.chardin@parisdescartes.fr	Mme LASSERRE Virginie Virginie.lasserre@parisdescartes.fr M. BEAUDEUX Jean-Louis Jean-louis.beaudeux@parisdescartes.fr	Mme RIVIERE Michèle Michele.riviere@aphp.fr
PARIS-DIDEROT 2014-2015	M. RUSZNIEWSKI Philippe Philippe.ruszniewski@aphp.fr M. FLAMANT Martin Martin.flamant@aphp.fr	M. FOURNIER Benjamin ciyiben@gmail.com Mme JORDAN Laurence Laurence.jordan@univ-paris-diderot.fr Mme Ariane BERDAL Ariane.berdal@univ-paris-diderot.fr	M. BEAUDEUX Jean-Louis Jean-louis.beaudeux@parisdescartes.fr	Mme RIVIERE Michèle Michele.riviere@aphp.fr
PARIS-BOBIGNY 2014-2015	M. DUMAS Jean-Luc Dir.smbh@univ-paris13.fr		M. BEAUDEUX Jean-Louis Jean-louis.beaudeux@parisdescartes.fr	Mme RIVIERE Michèle Michele.riviere@aphp.fr
POITIERS 2015-2016	M. SEGUIN François Francois.seguin@univ-poitiers.fr		M. SEGUIN François Francois.seguin@univ-poitiers.fr	Mme GUINOT-BUJON Sylvie Sylvie.guinot@chu-poitiers.fr
REIMS 2017-2018			Mme TRUSSARDI-REGNIER Aurélie Aurelie.trussardi@univ-reims.fr	Mme ZANARDI-BRAILLON Michèle Mzanardi-brailon@chu-reims.fr
RENNES 2017-2018	M. BELAUD-ROTUREAU Marc-Antoine Marc-antoine.belaud-rotureau@chu-rennes.fr	Mme DAUTEL Anne Anne.dautel@univ-rennes1.fr	M. HITTI Eric Eric.hitti@univ-rennes1.fr	Mme GUERMEUR Jocelyne Jocelyne.guermeur@chu-rennes.fr

FACULTES	MEDECINE	ODONTOLOGIE	PHARMACIE	MAIEUTIQUE
ROUEN 2015- 2016	M. TROST Olivier Olivier.trost@univ-rouen.fr		M. GUERBERT Michel Michel.guerbert@univ-rouen.fr	Mme DARCET Fabienne fabienne.darcet@chu-rouen.fr
SAINT-ETIENNE 2014- 2015	Mme PEREK Nathalie Nathalie.perek@univ-st-etienne.fr		Mme PEREK Nathalie Nathalie.perek@univ-st-etienne.fr	
STRASBOURG 2015- 2016	M. NAMER Izzie- Jacques Izzie.jacques.namer@chru-strasbourg.fr	Mme TADDEI Corinne Doyen.dentaire@unistra.fr	Mme MAECHLING Clarisse Clarisse.maechling@unistra.fr	Mme DOYEN Claude Claude.doyen@chru-strasbourg.fr
TOURS 2015- 2016 Et 2017- 2018	M. DU BOUEXIC DE PINIEUX Gonzague Gonzague.dubouexic@univ-tours.fr		M. MARCHAIS Hervé Herve.marchais@univ-tours.fr	Mme PERRIN Claire Claire.perrin@univ-tours.fr
Pour mémoire 2018-2019 et 2019-2020				
AIX-MARSEILLE 2018- 2019 2019- 2020	M. VITON Jean- Michel Jean-michel.viton@aphm.fr		M. RATHELOT pascal Pascal.rathelot@univ-amu.fr	
BREST 2018- 2019 2019- 2020	Mme BORDRON Anne Anne Bordron Anne.Bordron@univ-brest.fr M. REMY-NERIS Olivier Olivier.Remy-Neris@univ-brest.fr			Mme Moal Anne
CAEN 2018- 2019 2019- 2020	Mme BENHAIM Annie Annie.benhaim@unicaen.fr		Mme SCHUMANN-BARD Pascale Pascale.schumann-bard@unicaen.fr	Mme GIFFARD Evelyne Evelyne.giffard@unicaen.fr
PARIS XII 2018- 2019 2019- 2020	Mme TRAN VAN NHIEU Jeanne Jeanne.tran-van-nhieu@aphp.fr Mme DUPUIS Sophie dupuis@u-pec.fr Mme PACOURET M.			Mme RIVIERE Michèle Michele.riviere@aphp.fr

FACULTES	MEDECINE	ODONTOLOGIE	PHARMACIE	MAIEUTIQUE
	Christine pacouret@u-pec.fr			
Pour mémoire 2018-2019 et 2019-2020				
NANCY	Mme KOHLER Chantal Chantal.kohler@univ-lorraine.fr Mme FAIVRE Béatrice Collegium Santé Beatrice.faivre@univ-lorraine.fr Coll-sante.dir@univ-lorraine.fr			

Jean.sibilia@unistra.fr

Djillali.annane@aphp.fr

Bernard.muller@u-bordeaux.fr

Corinne.taddei@unistra.fr

Veronique.lecointe@umontpellier.fr

Gilbert.vicente@unistra.fr

Annexe 2 – Liste des contributeurs du rapport

Beaudeau, Jean Louis – PU-PH , faculté de pharmacie, Paris Descartes

Berdal, Ariane – PU-PH, doyenne de l’UFR d’odontologie, Paris Diderot

Chardin, Hélène – MCU-PH, faculté de chirurgie dentaire, Paris Descartes

Dinh-Xuan, Anh Tuan – PU-PH, Faculté de médecine, Paris Descartes

Ducruix, Arnaud, PU, Faculté de pharmacie, Paris Descartes

Guinot, Sylvie, directrice de l’école de sage-femme, Poitiers

Labarère, José, PU-PH, assesseur en charge de la PACES, vice-Doyen en charge de la formation, Université Grenoble Alpes

Lerolle, Nicolas – PU-PH, doyen de la faculté de Santé de l’université d’Angers

Maechling Clarisse, Faculté de pharmacie, Université de Strasbourg

Passirani, Catherine, PU, faculté de santé de l’université d’Angers

Perek, Nathalie, PU, faculté de médecine, Saint Etienne

Remy-Néris, PU-PH, faculté de médecine, Brest

Seguin, François, PU, faculté de pharmacie, Poitiers

Rouillard, Cécile, sage-femme enseignante, directrice de l’école de sage-femme, faculté de Santé de l’université d’Angers

Tran Van Nhieu, Jeanne, MCU-PH, faculté de médecine, Paris Créteil

n

Annexe 3 – Liste des centres répondeurs aux différentes enquêtes

		Quantitatif 1 Février 2018	Quantitatif 2 Mars 2018	Devenir et origine des recus	Cout d'organisation	Recours et publicité
2014	Diderot	1				1
	Descartes	1	1		1	1
	Bobigny	1	1	1	1	1
2015	Saint Etienne	1	1	1	1	1
	Tours	1	1	1	1	1
	Rouen	1				
	Strasbourg	1	1	1	1	1
2016	Poitiers	1			1	1
	Clermont	1	1	1	1	1
	Grenoble	1				
2017	Rennes	1				
	Lyon 1	1				
	Reims	1	1	1	1	
	Caen	1				
	Crétail	1			1	